### **VOUS INSCRIRE CHEZ NOUS**

### Conditions d'inscription

Vous devez impérativement avoir 16 ans révolus au premier jour de la première session de formation (formation générale), mais l'inscription administrative sur le site BAFA/BAFD du Ministère de la Jeunesse et des Sports est autorisée 3 mois avant.



Un stage BAFA de qualité, excellente ambiance, formateurs dispos et motivés. » Augustin

« Les points forts de cette formation ont été l'accompagnement des formateurs qui ont su transmettre leur passion de l'animation et nos échanges de qualité. » Isaure

> « Je ne m'attendais pas à vivre une aussi belle semaine de BAFA. » Louise

### **RETROUVEZ TOUTES NOS FORMATIONS**

Nous organisons des formations BAFA toute l'année. Rendez-vous sur notre site internet pour choisir la date de la session BAFA à laquelle vous souhaitez participer. Vous y trouverez un lien pour vous inscrire, ainsi que tous les informations pratiques (horaires, lieu, recommandations de préparation, etc...).

# INTÉGRER UN RESEAU DES EDUCATEURS /ISIONNAIRES - REV

Le réseau REV c'est une communauté regroupant tous ceux qui ont passé leur BAFA ou BAFD avec le Centre Lapparent pour l'Education. Tout au long de l'année, nous proposons une formation continue pour les stagiaires, des soirées retrouvailles et jeux, mais aussi une proposition d'aide à la recherche de stages ou emplois, etc., grâce à notre réseau de structures ACM (Accueil Collectif de Mineurs).









#### Contact

contact@centrelapparent.org www.centrelapparent.org



## LE BAFA, C'EST QUOI ?

#### Un Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur

Le BAFA est un brevet national qui vous permet d'encadrer un groupe de mineurs de 3 à 17 ans. Ce brevet est obligatoire dans l'organisation d'accueil collectif de mineurs (camps, colonies, patronages...).

#### Un engagement citoyen

Le BAFA permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs(séjours de vacances, accueil de loisirs, patronages, etc.).

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins et favorisant leur croissance durant les temps périscolaire et extrascolaire (vacances).

Les organisateurs de ces accueils sont en majorité des associations, des mairies ou des comités d'entreprise. Ils peuvent être également des sociétés commerciales ou des particuliers.

Nos formations sont habilitées par le Ministère de la jeunesse et des sports

## **POURQUOI DEVENIR ANIMATEUR?**

**Être animateur** c'est endosser une mission éducative. Pour grandir, les jeunes ont besoin d'adultes cohérents, capables de formuler leurs intentions éducatives et de les traduire en actes.

**Devenir animateur** c'est aider le jeune à grandir, à se construire et à s'approprier son humanité dans toutes ses dimensions : physiques, psychologiques, affectives, intellectuelles et culturelles.

# **NOTRE PROJET ÉDUCATIF**

Le Centre Lapparent est né d'une volonté de transmettre une vision cohérente de l'homme et de la mission éducative. Si un animateur est un accompagnateur d'enfants, il est surtout une personnalité riche et construite qui se connait et sait se déployer dans les champs du rèel.

Pour cela, nous inscrivons notre projet dans une démarche d'Éducation Populaire, et cherchons à transmettre aux futurs animateurs des outils et des compétences pratiques de qualité.

Nous sommes attachés au partage d'expérience pour que chaque animateur puisse sans cesse s'améliorer, rendant de fait son action plus qualitative et adaptée auprès des jeunes qui lui sont confiés. (extrait de notre projet éducatif)

# 1. Formation Générale Théorique 8 jours de formation **Objectif**: acquérir les notions de bases de l'animation 2. Stage Pratique 14 jours effectifs minimum **Objectif**: mise en pratique et expérimentation des acquis. Nous aidons pour la recherche de stage pratique En France. 3. Formation Théorique d'Approfondissement 6 jours minimum ou qualification de 8 jours minimum **Objectif**: approfondir et compléter ses connaissances 4. Délibération en jury

Il ne peut s'écouler plus de dix-huit mois entre la fin de la session de formation générale et le début du stage pratique.

La durée totale de formation ne peut excéder trente mois à compter du premier jour de la session de formation générale.